

ABREUVOIR AMENAGE "AU COURS D'EAU" SUR LA COMMUNE D'AJAIN (23)

Dans le cadre du Contrat Restauration-Entretien de la Creuse et de ses affluents, il a été décidé la création d'un abreuvoir "au cours d'eau" à l'emplacement d'un point d'abreuvement "sauvage" repéré lors de l'étude diagnostic. Cet abreuvoir pilote est destiné à montrer l'intérêt d'aménager un équipement spécifique pour son rôle de protection des berges tout en assurant l'accès à la rivière pour l'abreuvement du bétail.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de Guéret-Saint-Vaury

Dates des travaux : octobre 2008

Présentation des objectifs précis des travaux effectués :

Garantir l'accès à la rivière pour l'abreuvement du bétail avec une meilleure qualité d'eau tout en évitant le piétinement des berges et les impacts associés (érosion, colmatage aval).

Descriptif technique des travaux réalisés :

Une pente douce a été réalisée au moyen d'une pelle mécanique à l'emplacement de l'abreuvoir existant.

Une structure solide en bois (chêne, châtaignier ou acacia) avec un large évasement constitue l'ouvrage canalisant les bêtes. Elle est installée au bord du cours d'eau (le débit de référence étant l'étiage pour un accès continu tout au long de l'année).

Une traverse basse assure le maintien des matériaux de remblaiement et les lisses hautes et basses sont réalisées en prenant en compte le passage de la tête des bêtes en période d'étiage (réglage possible).

Un géotextile fixé à la traverse basse empêche les remontées de terre dans le matériau de remblai (granulat 20 à 150 mm).

Un déflecteur en bois peut être installé à l'amont pour protéger l'ouvrage et afin de favoriser l'écoulement de l'eau dans l'abreuvoir mais cet aménagement n'est pas obligatoire.

Etat des lieux avant / après :

Avant : la berge présente une échancrure instable, piétinée par le bétail, entraînant des départs de terre et s'accroissant en cas de forte crue (érosion).

Après : l'accès est stabilisé, l'érosion est stoppée et les départs de terre sont éliminés. En outre, l'aménagement a permis d'assurer un renouvellement continu de l'eau dans l'abreuvoir, et donc une meilleure qualité.

Informations sur les aspects administratifs et financiers du projet :

Les travaux ont été réalisés dans le cadre du Contrat Restauration-Entretien de la Creuse et de ses affluents sur le territoire de la Communauté de Communes de Guéret-Saint-Vaury et ont donc bénéficié de la Déclaration d'Intérêt Général. Toutefois, le secteur a été choisi en concertation avec le propriétaire de la berge.

Le financement est assuré par la communauté de communes avec un soutien à hauteur de 20 % du Conseil Régional Limousin et de 50% de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour un montant de 4 500 € HT.

La participation du propriétaire riverain se limite à autoriser l'accès en continu à la parcelle afin de montrer l'aménagement.

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Le CCTP a été élaboré avec le technicien de la CATER du Conseil Général de la Creuse, et est disponible sur simple demande.



Abreuvoir aménagé
(CC de Guéret-Saint-Vaury)



Berge avant travaux
(CC de Guéret-Saint-Vaury)

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Les travaux ayant été réalisés en période de basses eaux, aucun impact significatif n'a été observé durant le chantier. Toutefois, il convient d'être prudent compte-tenu des engins utilisés (pelle mécanique et camion de livraison des matériaux (type 6x4)).

Commentaires :

L'accès jusqu'au chantier est également à prendre en compte (zones souvent humides, risque de dégradation des prés, et d'enlèvement des engins).

Contact : Emmanuel BRIAT, CC de Guéret – Saint-Vaury, 05.55.41.04.48.